
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 21 février 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ après la 13 ^{ème} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Départ après la 10 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération Départ après la 19 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Marc VIAL
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 24 ^{ème} délibération
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 24 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 24 ^{ème} délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
21	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir de Georges BUISSON
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 19 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER Départ après la 16 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 10 ^{ème} délibération
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 10 ^{ème} délibération
44	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 10 ^{ème} délibération
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 10 ^{ème} délibération
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON



25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BRISON SAINT INNOCENT
CHINDRIEUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
LA BIOLLE
VOGLANS

Christèle ANCIAUX
Georges BUISSON
Jean-Marc VIAL
Florence DUNOYER
Marie-Claire BARBIER
Nicolas JACQUIER
Elisabeth ASSIER
Fabien COUDURIER
Martine BERNON

Autres présents non votants :

Guillaume GIRERD
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Benjamin DROMARD
Sophie CASSARO
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Eline QUAY THEVENON

Bureau d'études ITEM
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directrice du pôle Aménagement
Responsable Déplacements
Responsable Tourisme
Responsable Communication et relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Responsable du pilotage de la performance
Contrôleuse de gestion
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 février 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (47 titulaires et 1 suppléants), et 56 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2019
Exécutoire le : 04 MARS 2019
Affichée le : 04 MARS 2019
Visée le : 04 MARS 2019

FINANCES Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Monsieur le Président propose une analyse du contexte général avant de présenter les anticipations pour 2019. Les éléments concernant la dette, ainsi que les budgets annexes seront également développés.

Le contexte général

Le contexte économique

Après le rebond observé en 2017, la croissance de la zone euro s'est affaiblie en 2018 avec deux premiers trimestres au ralenti et une chute à 0,2% au 3^{ème} trimestre. Pour une estimation à 2,1% en moyenne sur 2018 (octobre 2018), la croissance du PIB français s'établit à 1,7% sur 2018. Dynamique en Espagne, la croissance a ralenti en Italie et en Allemagne. La croissance semble progressivement se fragiliser avec un affaiblissement du commerce mondial, une remontée des prix du pétrole, les tensions commerciales avec les Etats-Unis ou le Brexit. Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF2019) projette une croissance de 1,7% en 2019.

La Banque Centrale Européenne a abaissé son taux directeur à 0,00%. L'EONIA (taux de financement au jour le jour) est négatif depuis novembre 2014. L'EURIBOR 3 mois est quant à lui négatif depuis avril 2015.

Pour 2018, l'inflation ralentit en zone euro et l'évolution des prix atteint +1,6% sur un an en France, en décembre. La projection pour 2019 est de 1,6%.

Fin 2018, l'emploi continue de progresser avec le taux de chômage qui recule à 9,1% de la population active.

La loi de finances pour 2019

La loi de finances 2019 a été publiée au journal officiel du 30 décembre 2018 (Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019).

La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est stabilisé au niveau de 2018 conformément aux engagements du Président de la République lors de la conférence nationale des territoires. La contractualisation portant sur l'encadrement des dépenses de fonctionnement et sur la diminution du besoin de financement est maintenue pour 322 collectivités. Les collectivités concernées présentent des dépenses de fonctionnement (base 2017) supérieures à 60 millions d'euros (en Savoie, le Département et la ville de Chambéry) après retraitement des attributions de compensation.

La DGF est constituée de 2 composantes : la compensation de l'ex-part salaires et la dotation de groupement. Si la **DGF** est globalement stabilisée, la dotation relevant de la compensation de la part-salaires subit une érosion de 2,2% pour financer la hausse de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité.

La réforme du calcul de répartition de la DGF implique le critère du revenu par habitant, en plus des critères de population DGF, du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) et du potentiel Fiscal. A noter que le revenu moyen en France est de 14 501 euros par habitant, quand il est de 17 210 euros sur le territoire de Grand Lac.

Le calcul des enveloppes se fait sur la base d'une moyenne nationale unique et non plus par catégorie. Parallèlement, un mécanisme de garantie préserve les dotations de communautés d'agglomération dont le CIF est supérieur à 35%. Pour mémoire le CIF de Grand Lac est de 36%.

L'Objectif d'Evolution des Dépenses Locales (ODEDEL) est fixé à 1,2% pour les dépenses de fonctionnement pour 2019. L'objectif de capacité de désendettement est fixé à 12 ans pour le bloc communal.

En revanche, la minoration de la **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** programmée en 2018 mais non appliquée, est mise en œuvre pour 2019.

La minoration porterait sur 3%. Pour rappel, la baisse prévue de la DCRTP en 2018 était de -17%. L'enveloppe globale liée au **prélèvement du FPIC¹** est stabilisée à 1 milliard d'euros. Toutefois, des évolutions pourront être constatées au vu des indicateurs de richesse, des valeurs moyennes de référence des catégories et changements de régimes fiscaux.

Les autres mesures financières

L'article 1520 du Code Général des Impôts est modifié pour préciser le périmètre des dépenses couvertes par la TEOM : la taxe est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers que comprennent les dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses d'ordre liées aux amortissements et les dépenses réelles d'investissement lorsque le bien investi n'a pas fait l'objet d'amortissement.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va progressivement augmenter entre 2021 et 2025 afin d'assurer que le coût du recyclage soit inférieur aux autres modalités de traitement des déchets (stockage ou incinération). Cette augmentation représentera au terme de la période une progression de 6 à 15 euros/tonnes (installations classées E). Il n'y a pas de changement pour 2019.

En matière de gestion des déchets, le taux réduit de TVA de 5,5% est désormais applicable aux opérations de collecte séparée, de collecte en déchetteries, de tri et de valorisation. Potentiellement, le gain estimé serait de 150 000 euros pour Grand Lac.

L'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) initialement prévue en 2019 est reportée au 1^{er} janvier 2020.

¹ FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

Les perspectives d'évolution

La situation financière au 1^{er} janvier 2019

Le compte administratif 2018 du budget PRINCIPAL

Le compte administratif (CA) 2018 peut être représenté selon la vue synthétique suivante, sous réserve des pointages restant à réaliser :

Fonctionnement			
Dép. réelles	44 694 K€	Rec. Réelles	51 272 K€

Epargne Brute 6 578 K€

Rappel 2017 : 7 651 K€

Investissement			
Rembt Dette	1 317 K€	Subv	1 983 K€
Dép. Equipt	11 876 K€	FCTVA	1 356 K€
Autres	256 K€	Emprunts	0 K€
		Autres	490 K€

Résultat de l'exercice -3 042 K€

Résultat cumulé au 31/12/2017 10 362 K€

Résultat cumulé au 31/12/2018 7 320 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 95% des crédits ouverts, alors que les recettes réelles de fonctionnement représentent 106% des prévisions. L'épargne brute est préservée à hauteur de 6 578 000 euros, soit 15% des recettes réelles, malgré des évolutions de dépenses dans certains domaines par rapport à 2017 (eaux pluviales, transition énergétique, provision CGLE, ...). Il faut noter que des éléments impactent le résultat de l'exercice sans suite pour les exercices suivants :

- en dépenses comme la majoration de la subvention de l'OTI (200 000 euros), la prise en charge partielle du déficit du CIAS (700 000 euros), le reversement à CGLE des soultes de ZAE (250 000 euros) ou l'indemnité de départ du TDL (107 000 euros),
- en recettes avec des recettes exceptionnelles issues des cessions des portages fonciers aux communes (2 223 000 euros).

La réalisation des dépenses d'équipement représente 41% des crédits ouverts avec 11 495 000 euros sans appel aux financements extérieurs. Le financement a été assuré par le FCTVA (1 356 000 euros, soit 11,8% des dépenses d'équipement), par les subventions encaissées (1 708 000 euros, soit 14,8% des dépenses d'équipement). Le solde est réalisé par l'autofinancement (73,4% des dépenses d'équipement).

Par conséquent, le fonds de roulement, qui correspond au résultat cumulé est amputé de 3 042 000 euros. Il s'élève à 7 320 000 euros au 31 décembre 2018.

La masse salariale de GRAND LAC

La base journalière de travail est fixée à 7h par jour sur 5 jours de travail pour l'ensemble des services et des agents.

Les agents sont rémunérés sur la base de la grille de la fonction publique territoriale.

Depuis le 1er juin 2017, les agents ont intégré le dispositif du RIFSEEP en fonction des décrets d'applications.

Le RIFSEEP fixe mensuel est composé d'une part liée à l'expérience, une part éventuelle liée à des responsabilités, une part éventuelle de technicité et une part pour des sujétions éventuelles (insalubrité, manipulation de produits toxiques, habilitation électrique pour travail en environnement à risque).

Il est également composé d'une part variable liée à la manière de servir de l'agent et en lien direct avec les entretiens d'évaluation.

Le montant de l'ensemble de ces primes ne dépasse pas le montant autorisé par les textes et les plafonds définis par la collectivité.

Au 1er janvier 2019, Grand Lac compte 208 agents, dont 77% sont titulaires ou stagiaires.

L'exécution des dépenses de personnel est projetée à 97% des crédits ouverts.

Les hypothèses 2019 retenues concernant la fiscalité afficheraient une évolution de territoire de **+2,5% pour les taxes ménages** et **+1,3% les taxes économiques** au regard de la dynamique observée sur le territoire en 2018. Les taux d'imposition sont maintenus constants.

La **CVAE 2019** revient à son niveau de 2017 après une perte de recettes en 2018. Cela constitue une plus-value de 530 000 euros (+10,4%).

Ainsi, uniquement sur l'évolution des bases fiscales, le produit de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation) ferait apparaître une plus-value de 317 000 euros. Le produit de la CFE progresserait de 325 000 euros. La TEOM progresserait quant à elle de 430 000 euros.

Les **prestations facturées aux usagers et prestataires** (entrées Aqualac et reventes de matériaux dans les déchetteries), représentent un volume de 3 500 000 euros en 2018, soit 7% des recettes réelles. Certaines recettes ne pourront pas être reconduites en 2019, c'est pourquoi la prévision des recettes aux usagers est projetée à 3 000 000 euros, soit + 200 000 euros.

Les dépenses 2019

Le budget 2018 a été le premier budget de référence de Grand Lac. La demande formalisée dans la lettre de cadrage initiant la procédure budgétaire 2019 était de 1%. La prévision de dépenses 2019 est consolidée à -1% par rapport aux crédits 2018, après intégration de tous les facteurs d'évolution : des corrections budgétaires sont apportées après apurement de dépenses liées à la fusion, ou à la suite de mesures non reconductibles. Des mesures liées à des politiques nouvelles ont été intégrées : projet alimentaire territorial, transition énergétique, ou développement des mobilités douces, ...

La subvention au budget TRANSPORT est maintenue à 1 400 000 euros, l'équilibre attendu se réalise sur la 2ème moitié du contrat de DSP, conformément aux prévisions, après la remise à niveau du parc de bus.

Compte tenu du rattrapage de la CVAE en 2019, le reversement des surplus de produits de la fiscalité économique reversés à Grand Chambéry va augmenter en 2019 pour reprendre la configuration initialement envisagée, soit un partage à environ 50/50 des recettes de fiscalité.

Les dépenses réelles sont consolidées avec une baisse de 1%, soit -264 000 euros.

La masse salariale 2019

Pour 2019, la masse salariale intègre la poursuite de l'évolution du pôle eau potable et assainissement du fait de l'évolution du territoire couvert par le service de Grand Lac. Cette évolution prend en compte la charge annuelle des agents arrivés en cours d'année 2018 ainsi que l'intégration de nouveaux agents en 2019 ce qui représente pour le pôle eau dans sa globalité l'équivalence de 7 ETP supplémentaires par rapport au réalisé 2018. La reprise de compétence sur ces secteurs implique également la reprise des recettes en lien avec l'activité et couvrant l'augmentation des charges supplémentaires.

Le service des ports et plages augmente également sa masse salariale du fait de la reprise en gestion des ports du Nord du Lac (Conjux et Chindrieux). Les actions de terrain seront gérées par le personnel communal mis à disposition de Grand lac.

Concernant les services présents au sein du budget principal de Grand Lac, leur structuration se finalise après la fusion.

L'intégration de la gestion du camping de Chindrieux à Grand Lac nécessite le transfert d'un agent. Cette charge sera constatée sur un budget annexe dédié.

A ces évolutions, s'ajoute également la réforme PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) dans son acte 2 participant à la majoration de l'augmentation de la masse salariale de l'ordre de 25 k€ ainsi que l'évolution d'échelon automatique des agents pour 8 k€.

Globalement, ces évolutions impliquent une augmentation de la masse salariale (tous budgets confondus) de l'ordre de 267 000€ (variation entre les crédits 2018 et le BP 2019) dont la majorité

Les hypothèses 2019 retenues pour le budget PRINCIPAL

Les financements

Le calcul de la DGF issu de la loi de finances 2019 fait intervenir une érosion de la dotation de compensation (ex-part salaires) de 2,2%, soit environ un manque à gagner de 120 000 euros. Cette érosion devrait financer la dotation de groupement. Cependant, le nouveau calcul impliquant la prise en compte du revenu par habitant devrait pénaliser Grand Lac. Au regard de l'évolution des paramètres de ventilation de l'enveloppe de la dotation intercommunalité (CIF-14%, potentiel fiscal +3,9%, population -0,2%, revenu par habitant + 20% par rapport au revenu national), la répartition a pour risque fort de placer Grand Lac en situation de mécanisme de garantie avec une attribution de 95% de la dotation N-1, soit un recul de 144 000 euros.

Le montant du **FPIC** est estimé prudemment avec une augmentation de 3% afin de tenir compte des évolutions de territoires au 1^{er} janvier 2019. L'enveloppe nationale est définitivement stabilisée à 1 milliard d'euros. La projection 2019 serait ainsi de 839 000 euros (soit + 29 000 euros).

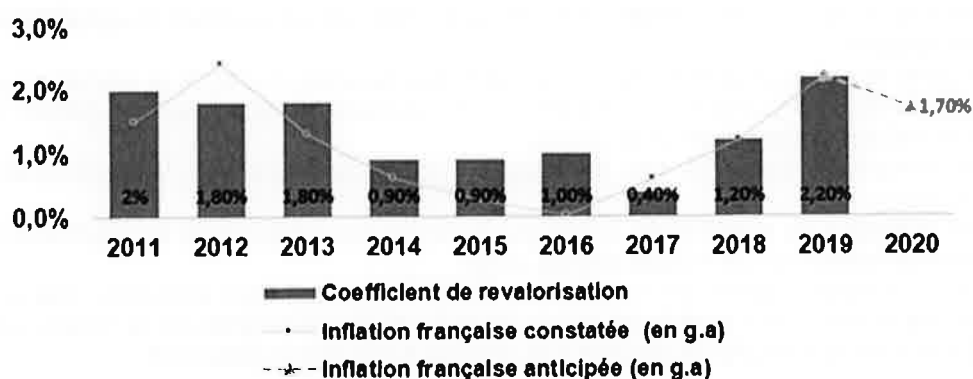
La **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** avait été figée en 2010. Elle est incluse dans les variables d'ajustement depuis 2018. La réduction prévue pour 2018 n'a pas été pratiquée. Elle le sera en 2019. L'impact serait moindre que celui qui avait été annoncé en 2018 (-17%). L'estimation de la diminution de la DCRTP est estimée à 3% en 2019, soit - 17 000 euros.

Le budget PRINCIPAL facture des charges indirectes aux services des ports, de l'assainissement, de l'eau potable et de la filière déchets. Cette démarche permet d'objectiver la charge réelle de ces services en termes de coûts complets avec la représentation de dépenses de logistique et de fonctionnement administratif. Un processus de décompte des charges ventilables et 4 clés de répartition permettent d'assurer la continuité de la méthode d'un exercice à l'autre. Le calcul a été ajusté avec les éléments du CA2017, qui constituent la première image du territoire fusionné. Le montant total prévisionnel 2019 représente 900 000 euros.

Les recettes du territoire

La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** a été fixée à 2,2%. Les valeurs locatives interviennent dans le calcul des taxes foncières, de la Taxe d'Habitation, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe sur les Ordures Ménagères). Depuis 2018, le coefficient de revalorisation est indexé sur l'inflation du mois de novembre de l'année N-1 (article 1518 du CGI).

Comparaison des coefficients de revalorisation adoptés



La dette

La dette de GRAND LAC au 31 décembre 2018

Les marchés financiers sont toujours dans un contexte de taux bas, avec des taux au jour le jour qui restent négatifs et une remontée des taux attendus qui ne s'est pas produite. L'eonia cote à -0,376 au 21 janvier 2019.

Les offres bancaires ci-après ont été observées pour les mois de décembre et janvier.

Taux à 15 ans ²	Minimum	Moyenne	Maximum
Taux fixes	1,345%	1,466%	1,772%
Marges sur taux variables	0,400%	0,613%	0,990%

(Extrait de l'observatoire des offres de Finance Active au 21 janvier 2019)

Le stock de la dette de Grand Lac au 1er janvier 2019, présente les caractéristiques suivantes :

	Grand Lac	Echantillon ¹
Taux moyen	3,22%	2,69%
Durée de vie résiduelle	12,1 années	13,7 années
% taux fixes	75,1%	65,9%

Données au 31 décembre 2017

⁽¹⁾ Strate des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 50 000 à 100 000 habitants

Tous budgets confondus, le capital restant dû au 1er janvier 2019 est de 22 950 000 euros.

Le service de la dette en 2018

Le remboursement de la dette en 2018 génèrera un remboursement de 2 495 000 euros et des frais financiers à hauteur de 704 000 euros.

L'équilibre du budget primitif 2019 du budget PRINCIPAL sera présenté avec des emprunts. Grand Lac a été en mesure de financer ses investissements depuis 2013 sur son autofinancement. En 2019, le recours à l'emprunt sera nécessaire. Les appels de fonds auront lieu en fonction des réalisations des projets inscrits.

Les budgets ASSAINISSEMENT et EAU POTABLE seront également équilibrés par l'emprunt.

Les budgets TRANSPORTS SCOLAIRES et PORTS n'auront pas recours à l'emprunt en 2019.

² Strate des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 50 000 à 100 000 habitants

sera compensée par les recettes propres de fonctionnement. Une autre partie sera absorbée par les réorganisations engagées en 2018 au sein des services de Grand Lac ainsi que les remplacements d'agents partis en retraite et remplacés par de plus jeunes.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2020, ajusté au regard des réalisations 2018, se décline comme suit :

Thématiques	Mesures nouvelles 2019	Total PPI 2017	%
Economie & tourisme (dont liaison des Combaruches, Croix verte, gorges du Sierroz, aquarium, plage Aqualac, ...)	7 716 441	22 275 300	35%
Environnement & cadre de vie (dont bassin des Biâtres, GEMAPI, filière déchets, ...)	16 132 278	32 487 308	50%
Aménagement du territoire (dont PLUI, gymnases, ...)	5 558 305	19 848 311	28%
Services administratifs	1 577 300	3 339 000	47%
Total proposé	30 984 325	77 949 919	40%

La projection 2018 des investissements comprend pour l'ouverture du budget primitif les mesures nouvelles sollicitées par les services en accord avec le PPI, ainsi que les restes à réaliser 2018.

Compte tenu des projections de réalisation, 1 329 000 euros peuvent être inscrits au titre des subventions accordées à encaisser sur 2019.

En synthèse

Les éléments d'évolution 2019 (hors provisions) par rapport aux crédits votés en 2018 peuvent se résumer ainsi :

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Evolution des dépenses	- 264 000	CFE	+ 325 000
FPIC	+ 29 000	CVAE	+ 530 000
		TH	+ 317 000
		TEOM	+ 430 000
		Tarifs	+ 200 000
		DGF	- 264 000
		DCRTP	- 17 000
		Charges indirectes	+ 170 000
Evolution dépenses	- 235 000	Evolutions recettes	+ 1 691 000
Evolution de l'épargne brute			+ 1 926 000

Budget EAU POTABLE

Les crédits 2018 de dépenses réelles de fonctionnement ont été votés pour 4 4 471 862 euros.

En 2019, il conviendra d'ajouter les crédits nécessaires au reversement des produits de la facturation de l'assainissement suite au changement de mode de gestion (cf délibération du 21 février 2019).

En investissement, les études du barreau est sont estimées à 1 940 000 euros. Les enveloppes récurrentes de travaux de renforcement sont évaluées à 1 830 000 euros. Sont également quantifiés les travaux de Trévignin, de Chindrieux, le forage de Serrières et la mise aux normes de l'UDEP face aux cyanobactéries,...

Budget PORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 1 779 223 euros au budget primitif 2018.

Au titre de l'investissement 2019, sont inscrits notamment les travaux du port de Conjux, la réhabilitation du port des 4 chemins, et la réfection des embarcadères de Hautecombe, ...

Budget CAMPING de Chindrieux

Le budget est transféré par la commune de Chindrieux au 1^{er} janvier 2019.

En 2019, 70 000 euros sont inscrits à titre d'investissement initial de mise de fonds.


Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Aix-les-Bains, le 21 février 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Hors ces éléments, le capital restant à rembourser atteindrait fin 2019, un montant de 20 454 420 euros.

	01/01/2018	31/12/2018	31/12/2019
Principal	9 215 980	7 913 697	6 781 594
Assainissement	4 338 624	4 166 056	3 871 424
Eau potable	7 162 492	7 113 885	6 525 316
Ports	294 071	226 708	177 859
Transport	3 957 750	3 529 888	3 098 227
TOTAL	24 968 917	22 950 234	20 454 420

Les budgets annexes

Budget TRANSPORTS URBAINS

Le volume de dépenses réelles de fonctionnement proposé au budget primitif 2018 était de 3 836 969 euros.

Le montant de la contribution forfaitaire est de 3 115 092 euros hors actualisation et en intégrant les avenants.

Il est prévu l'acquisition de 3 nouveaux bus en 2019.

Budget TRANSPORTS SCOLAIRES

Les dépenses réelles ont été votées en 2018 pour un montant de 1 155 200 euros. Le budget concerne exclusivement les transports scolaires de Chautagne et d'Albanais jusqu'au renouvellement de la DSP des transports urbains. Le financement du budget est réalisé par une DGD, les tarifs et une subvention d'équilibre.

Budget ASSAINISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2018 ont été votées à hauteur de 4 789 384 euros.

Outre les travaux de renouvellement des réseaux qui sont évalués à 1 840 000 euros, les investissements courants de renouvellement des UDEP sont chiffrés à 2 538 000 euros. De plus, sont programmés le système d'assainissement de Motz, les travaux d'ouvrages à Saint-Offenge, ou l'extension de réseau à Saint-Girod ...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2019

Date de transmission de l'acte : 04/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/03/2019

Numéro de l'acte : d2703 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190221-d2703-DE

Date de décision : 21/02/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires